



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 novembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 25 novembre 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que l'Afrique du Sud assurera la présidence du Conseil de sécurité en décembre 2020. Le Président de la République sud-africaine, Cyril Ramaphosa, présidera un débat de haut niveau sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, et plus particulièrement l'Union africaine. Le débat devrait se tenir le 4 décembre 2020, à partir de 8 h 30 (heure de New York).

Pour orienter le débat, l'Afrique du Sud a établi une note de cadrage (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Afrique du Sud
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**



**Annexe à la lettre datée du 25 novembre 2020 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique
du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Note de cadrage pour le débat de haut niveau du Conseil
de sécurité sur la coopération entre l'Organisation
des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales
et plus particulièrement l'Union africaine, qui se tiendra
le 4 décembre 2020**

Contexte

1. Le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine repose sur les bases instituées par la résolution [1809 \(2008\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité a souligné l'importance de la coopération entre les architectures de paix et de sécurité des deux organisations et exprimé sa détermination à renforcer l'effet de sa relation avec le Conseil de paix et de sécurité.
2. Ce partenariat a été approfondi et élargi par la résolution [2033 \(2012\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité a institutionnalisé les interactions régulières entre les deux conseils sur des questions d'intérêt commun et appelé à renforcer la coopération entre le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine.
3. Le partenariat entre les deux organisations a été marqué par des échanges plus réguliers et plus constructifs depuis la signature du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité en avril 2017 et celle du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en janvier 2018.
4. C'est ainsi que, depuis une dizaine d'années, l'Organisation des Nations Unies s'emploie aux côtés de l'Union africaine à la tâche de longue haleine visant à mettre fin aux conflits et à maintenir la paix et la sécurité en Afrique.
5. En application des dispositions de la déclaration faite par la présidence du Conseil de sécurité le 16 décembre 2014 ([S/PRST/2014/27](#)), le Secrétaire général fait le point, chaque année dans un rapport, sur la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine, sur la situation actuelle du partenariat stratégique et sur les mesures prises pour le renforcer. Compte tenu de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Secrétaire général revient également, dans son rapport de 2020, sur l'impact de la pandémie sur le partenariat entre les deux organisations.

Objectifs

6. Le débat sera l'occasion pour le Conseil de sécurité et les pays du continent africain de s'exprimer sur la mesure dans laquelle le partenariat permet de favoriser le règlement des conflits et la pérennisation de la paix sur le continent et notamment de contribuer à la réalisation de l'objectif consistant à faire taire les armes en Afrique.
7. Le débat donnera également l'occasion de réfléchir aux progrès que le partenariat entre les deux organisations a permis d'accomplir dans le règlement des conflits en Afrique, alors que certains conflits sont en passe d'être résolus ou en phase de post-conflit et que d'autres sont sur le point d'être clos comme questions à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

8. Le débat permettra également de réfléchir à l'utilité du partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour répondre aux problèmes de paix et de sécurité complexes auxquels l'Afrique fait face. Ces dernières années, les deux organisations ont travaillé à approfondir leur collaboration à tous les stades du cycle de vie des conflits, conscientes de leurs atouts respectifs comme de leurs valeurs et intérêts communs et fidèles à l'engagement pris à l'égard de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

9. En outre, la réflexion sur la coopération et la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies occupera également une place importante, notamment dans le contexte de la poursuite de la coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies.

Questions devant servir à orienter le débat

10. Les participants voudront peut-être examiner les questions suivantes :

a) Quels effets la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine au service du maintien de la paix et de la sécurité internationales a-t-elle eu sur l'action menée pour régler les conflits sur le continent africain ?

b) Comment le Conseil de sécurité a-t-il mis en œuvre une approche de prévention des conflits et fait usage des dispositions du Chapitre VI de la Charte pour permettre le règlement pacifique des différends et quelles améliorations peut-on apporter ?

c) Le Conseil de sécurité a-t-il accordé une attention suffisante à la reconstruction et au développement après les conflits sur le continent africain ?

d) L'utilisation qui est actuellement faite des sanctions du Conseil de sécurité favorise-t-elle le règlement des conflits ? Les sanctions facilitent-elles ou entravent-elles les progrès vers une paix durable ?

e) Quels sont les obstacles susceptibles d'empêcher le Conseil de sécurité d'accomplir sa mission sur le continent africain ?

f) Les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales de l'Organisation des Nations Unies ont-elles donné de bons résultats sur le continent africain ?

g) Comment peut-on mettre à profit le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour promouvoir davantage le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité sur le continent ?

h) En quoi la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine peut-elle contribuer à faire face aux répercussions négatives de problèmes émergents tels que les situations d'urgence sanitaire sur le maintien de la paix et de la sécurité sur le continent ?

Modalités de déroulement de la séance

11. La réunion se tiendra sous la forme d'un débat virtuel au niveau des chefs d'État et de gouvernement le 4 décembre 2020, à partir de 8 h 30 (heure de New York).